

## Jean-Yves Le Drian présente la nouvelle loi de programmation militaire 2014-2019

Sources : Ministère de la Défense. 02/08/2013 16:35 - Auteur : CNE Laetitia Périer

**Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a présenté vendredi 2 août le projet de loi relatif à la programmation militaire (LPM) pour les années 2014-2019. Dans un contexte marqué par une situation financière difficile, un environnement stratégique incertain et la nécessité de la modernisation des équipements, la France fait avec ce projet de loi le choix de maintenir un niveau d'ambition et de responsabilités élevées sur la scène internationale, tout en garantissant la protection de sa population.**

Jean-Yves Le Drian a présenté lors du conseil des ministres du 2 août le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2014-2019. Ce projet de loi met en œuvre les orientations de la politique de défense française pour les six prochaines années, à la suite du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié le 29 avril 2013.



La loi de programmation militaire fixe sur un horizon de six ans les priorités opérationnelles et les choix majeurs en matière d'équipements et d'effectifs. Elle traduit dans la durée l'engagement de la Nation en faveur de sa défense.

Dans ce cadre, de nombreux objectifs ont été identifiés parmi lesquels :

- une sanctuarisation du budget de la Défense : le président de la République a décidé de le maintenir à son niveau actuel durant trois ans, soit 31,4 Md€, avant qu'il n'augmente légèrement en deuxième période. Avec ces ressources, la France restera l'un des rares pays dans le monde à pouvoir assumer simultanément les trois missions fondamentales que sont la protection du territoire et de la population, la dissuasion nucléaire, appuyé sur deux composantes distinctes et complémentaires, et l'intervention sur des théâtres extérieurs, tout en s'appuyant sur une industrie parmi les premières dans le monde ;
- cette industrie de défense, qui concourt à l'autonomie stratégique de la France, sera l'objet d'investissements dans neuf grands secteurs (sous-marins, hélicoptères, aéronautique de combat...) ;
- un renouvellement des équipements (MRTT, A400M, missiles de croisière...) ;
- un effort sur la préparation opérationnelle ;
- une déflation des effectifs de la défense, militaires et civils, pour atteindre 242 779 personnes en 2019, et que viendront compléter des mesures d'accompagnement, dans un esprit de concertation, d'écoute et d'analyse. Ces mêmes principes s'appliqueront aux restructurations qui seront mises en œuvre sur le territoire et annoncées fin septembre ;
- le renseignement, les grands équipements de l'avenir (programme Scorpion, standard F3R du Rafale...), la cyberdéfense et l'Europe de la défense seront également privilégiés.

A l'occasion de la conférence de presse qui s'est tenue dans l'après-midi, Jean-Yves Le Drian a estimé que ce projet de loi était « *résolument tourné vers la préparation de l'avenir* » et qu'il le défendrait « *cet automne au Parlement, dans l'intérêt de notre défense et le respect de celles et ceux qui la servent* ».